

« Ne vez ket leun ar zolier,  
Mar bez heol tomm da viz  
Genver

Point ne s'emplira le  
grenier, si chaud soleil brille  
en janvier ».

*Proverbe breton*

Toutes les données  
de qualité d'eau issues  
du réseau départemental  
sont consultables sur  
[https://infeaux22.  
cotesdarmor.fr/](https://infeaux22.cotesdarmor.fr/)



Bulletin mensuel d'information  
du Département des Côtes d'Armor  
sur la situation de la ressource en eau

Le Lié en crue - Moulin de Guette-es-lièvres. Plouguenast

## Info et agenda

### À écouter :

un Webinaire sur « **Les PFAS dans les milieux aquatiques,** » l'occasion de bénéficier des dernières connaissances sur les polluants éternels en lien avec les articles traités à la fin de ce bulletin. <https://urls.fr/Obe79t>



### Janvier 2026 en résumé

- Beaucoup de pluie, le **double des normes** de saison dans notre département. Les sols sont saturés en eau et les rivières débordent.
- Des **nitrates en augmentation** et davantage de pesticides dans les rivières, sous l'effet des sols détrempés
- En fin de bulletin, des **infos sur les polluants éternels ou PFAS** (substances per- et polyfluoroalkylées), ces produits que l'on commence à mesurer dans les eaux y compris dans les rivières et captages costarmoricains.

### À voir :

Une mini-série vidéo « **All'eau, c'est quoi ton métier ?** » donne la parole à un professionnel qui partage son métier, son quotidien et son ressenti de terrain. A travers 9 témoignages en vidéo, lancée par l'Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons (ATBVB), partez en immersion à leur rencontre

<https://urls.fr/eo7JAK>



### À voir :

**Portrait de la Lamproie marine** par l'association Vivamor.

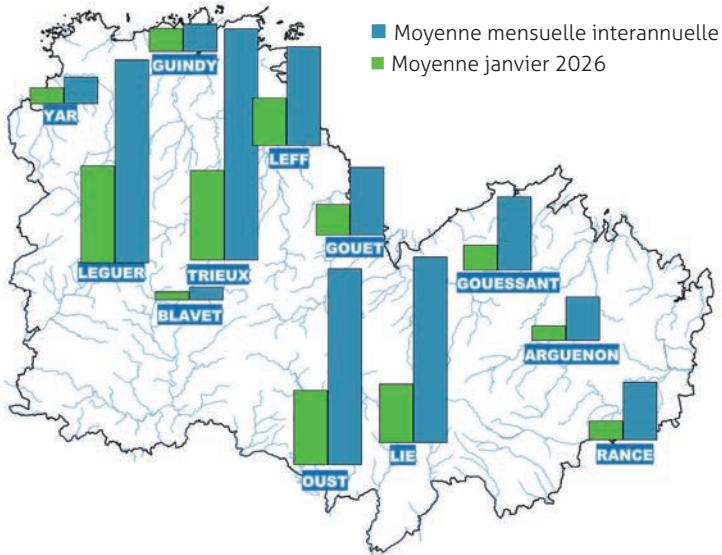


Poisson migrateur potamotique, la Lamproie marine naît en rivière, migre en mer pour sa croissance, puis remonte les cours d'eau jusqu'au mois de mai pour se reproduire et mourir. Il est présent dans quelques rivières des Côtes-d'Armor

<https://urls.fr/U8kVg8>

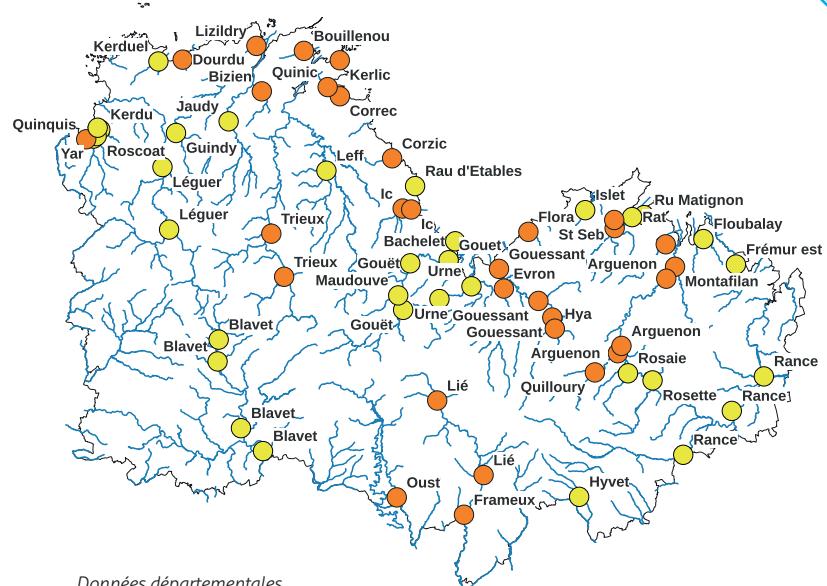


## Météo et précipitations Débits des rivières



Données brutes de la DREAL disponibles sur:  
<https://inf'eaux22.cotesdarmor.fr>

Teneurs en janvier 2026



### *Données départementales*

(\*) Seq'Eau : Système d'évaluation de la qualité des cours d'eau . Évaluation choisie préférentiellement à l'évaluation de la Directive Cadre Européenne Grille d'évaluation plus fine

**Un mois de janvier très pluvieux, les rivières se réparent hors de leur lit**

Après un épisode hivernal en tout début de mois, les pluies n'ont plus vraiment cessé à partir du 8 janvier. Les cumuls sont notables sur le mois (262 mm à Rostrenen) et avoisinent le double des normes de saison. Suite à ces épisodes de pluie à répétition, les sols n'absorbent plus l'eau et les rivières débordent, avec de moindre gravité cependant qu'en Finistère ou Morbihan.

## Pluviométrie de janvier 2026

Pluie en mm	Rostrenen	La Roche-Jaudy	St-Brieuc	Quintenic	Merdrignac
du 1 <sup>er</sup> au 10	41	34	28	30	19
du 11 au 20	103	50	51	49	82
du 21 au 30	118	64	69	53	107
Cumul du mois en mm	262	148	149	133	208
Rapport à la normale	191 %	163 %	206 %	201 %	214 %
	>> normale	>> normale	>> normale	>> normale	>> normale

Les débits mensuels affichent des niveaux de 2 à 3 fois supérieurs aux normales saisonnières.

Le Département a été placé à deux reprises en vigilance crues-inondations et, en ce début de mois de février, les prévisions météorologiques imposent une vigilance accrue, notamment de la part des gestionnaires de barrages notamment le Gouët et l'Arguenon.

# Les nitrates dans les rivières

Des sols saturés qui libèrent les nitrates des strates profondes

**La moyenne en nitrates est en augmentation.** 26 mg/l en janvier, issue des 69 points d'observation des rivières du département contre une moyenne de 20 mg/l en décembre. Cette augmentation s'explique par l'humidité gagnant les couches profondes des sols agricoles qui libèrent progressivement les nitrates vers les rivières.

Près de 50 % des points sont dans la tranche de « qualité médiocre » en ce moment de 25 à 50 mg/l.

Quelques rivières ont des valeurs supérieures à 40 mg/l : le Quilloury (42mg/l) et le Guillier (44 mg/l) situés sur le bassin versant de l'Arguenon, le Bizien (48 mg/l), le Bouillenou, le Kerlic (48 mg/l), 3 cours d'eau littoraux du Trégor, l'Hya, affluent du Gouëssant et enfin, le Frameux, affluent du Lié (42 mg/l).

# Les pesticides dans les rivières

Résultats juin et juillet 2025<sup>1</sup>

## Recrudescence de pesticides et de leurs produits métabolites sous cette météo humide

Tous les pesticides n'ont pas la même réaction au contact de l'eau. Leur propriété d'adhérence à la plante diffère selon les pesticides, cette fixation plus ou moins importante conférant une durabilité du produit sur la plante et son efficacité lors notamment d'événements pluvieux

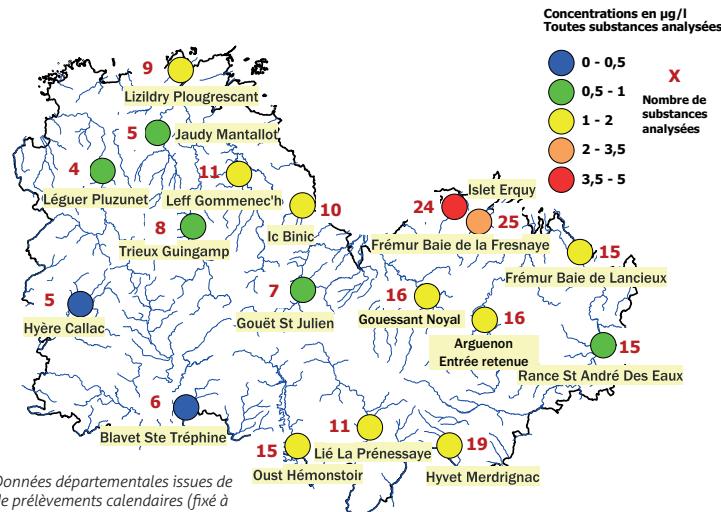
Les produits les plus « collants », sont aussi plus résistants dans l'environnement et sont classés parmi les POPs (Polluants Organiques Persistants).

Ces produits les moins solubles finissent quand même par se décrocher des particules du sol, comme en ce moment, où le lessivage des sols est important. En témoignent les 36 produits dénombrés au total sur les 18 cours d'eau observés contre 27 le mois précédent.

8 rivières recensent plus de 15 substances et 2 d'entre elles contiennent plus de 20 produits pesticides : l'Islet (24) et le Frémur Ouest à Hénanbihen (25).

<sup>1</sup> Décalage de communication lié au décalage de traitement des analyses pesticides en laboratoire.

Teneurs en décembre 2025

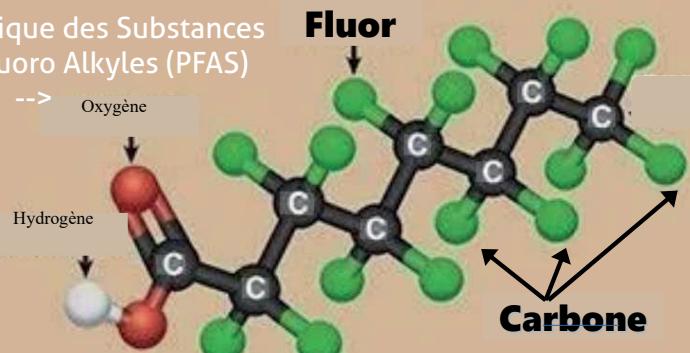


Nos résultats pesticides sont disponibles sur <https://infeaux22.cotesdarmor.fr>

## PFAS : ces "polluants éternels" prononcés Pifasse

Fortes liaisons chimiques entre le carbone et plusieurs atomes de fluor  
= structure stable difficilement dégradable dans l'environnement

### Structure chimique des Substances Per-ou PolyFluoro Alkyles (PFAS)



La pollution par les PFAS a été identifiée au début des années 2000, à la suite de révélations scientifiques majeures. Une étude a notamment mis en évidence la présence d'un PFAS dans le sang des ours polaires de l'Arctique, ainsi que chez d'autres animaux sauvages vivant loin des zones d'activité humaine. Depuis, la recherche sur ces substances s'est intensifiée, mais elle reste incomplète face aux milliers de produits chimiques utilisés quotidiennement dans de nombreux secteurs.

Ces polluants sont composés de très nombreux composés chimiques, estimés à 4 700 produits et largement utilisés depuis les années 1950 pour leurs propriétés qualifiées « d'exceptionnelles » pour l'industrie et la vie quotidienne (antiaérosives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs...). Ils sont aussi surnommés « polluants éternels » du fait de leur structure chimique extrêmement solide (liaison carbone/fluor très résistant), les rendant particulièrement stables dans l'environnement.

Les PFAS se diffusent dans tout notre environnement et contaminent les organismes vivants, dont les humains, avec des conséquences potentiellement graves sur la santé (risque cancérogène, neurotoxique, reprotoxique, perturbateurs endocriniens...).

En dernière page de ce bulletin, un point sur l'état de connaissance de la présence des PFAS dans « nos eaux costarmoricaines ». Les investigations sont récentes, et encore peu étendues, mais donnent déjà à voir de leur présence.

# Focus territorial

Zoom sur les polluants éternels ou PFAS dans les eaux costarmoricaines - État des lieux et réglementation

## Différentes sources de contamination des eaux par les PFAS

Les rejets de stations d'épuration  
résidus de produits imperméabilisants  
(textiles, cosmétiques, produits ménagers)



Les mousses anti-feux  
proximité d'aéroports, de dépôts hydrocarbures, de sites d'exercices incendie...)



Les rejets industriels  
électronique, semi-conducteur, toners/encre, mousses anti-feu, cosmétiques...



Les pesticides  
une trentaine d'entre eux se transforment en PFAS



Les études sur les eaux et les autres milieux environnementaux restent récentes et ne concernent qu'une fraction limitée des milliers de substances que l'on appelle « polluants éternels ».

En Côtes d'Armor, des recherches ont été menées sur 21 rivières par l'Agence de l'eau de 2020 à 2023. Résultat : 5 PFAS parmi les plus connus et documentés ont été recensés.

### Les 5 PFAS recherchés dans les rivières de 2020 à 2023 par l'agence de l'eau

Acide perfluoroctane-sulfonique	PFOS	<ul style="list-style-type: none"><li>Interdit depuis 2023 hormis dans la fabrication des poêles et casseroles Téflon</li><li>Reconnu cancérogène possible</li></ul>
Acide perfluoro-n-hexanoïque	PFHxA	<ul style="list-style-type: none"><li>Restriction d'usage 2024</li></ul>
Acide perfluorohexane sulfonique	PFHxS	<ul style="list-style-type: none"><li>Interdit depuis 2022</li><li>Perturbateur endocrinien, risque accru de cancers et de maladies cardiovasculaires, bioaccumulation dans l'organisme</li></ul>
Acide perfluorodécanoïque	PFDA	<ul style="list-style-type: none"><li>Restrictions d'usage dans certains produits de consommation.</li><li>Classée substance préoccupante</li></ul>

### Que retenir des résultats de Polluants éternels (PFAS) dans nos rivières

- > La quasi-totalité (90%) des 21 rivières contiennent au moins un des 5 PFAS. 71 % en comptent 2 ; 12 % (3 rivières) en comptent 4.
- > Le PFOS (nom abrégé – cf tableau ci-dessus) est le PFAS majoritairement présent, viennent ensuite le PFHxA, le PFOA, le PFHxS. Le PFDA est, quant à lui, quasi-absent.
- > La teneur moyenne en PFAS de l'ensemble des analyses est de 0,009 µg/l (micro-gramme/l) et la teneur la plus élevée, toutes rivières confondues, est de 0,087 µg/l.
- > Ces teneurs sont à comparer au seuil de référence réglementaire de 2 µg/l au-delà desquelles « l'eau brute » ne peut être prélevée pour l'eau potable (cf. Réglementation ci-contre).

**Conclusion :** Pas de dépassement des seuils de qualité. Cependant, ce suivi « rivières » ne prend pas en compte la totalité des 20 PFAS à observer dans l'eau potable.

### Que dit la réglementation ?

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 : obligation de surveillance sur 20 PFAS dans les eaux brutes issues des captages et prises d'eau en rivière destinées à la consommation humaine.

Le seuil de 2 µg/l (micro-gramme/l) pour la somme de 20 PFAS (\*) ne doit pas être dépassé dans les eaux brutes (rivières et captages) qui servent pour l'eau potable.

(\*) dont les 5 surveillés par l'Agence de l'Eau

Pour l'eau du robinet, la réglementation fixe des limites strictes : 0,10 µg/l pour chacun des 20 PFAS les plus surveillés, et 0,5 µg/l pour le total de tous les PFAS détectés.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, 5 autres PFAS dont le TFA (qui inquiète par sa toxicité, son omniprésence, ses fortes teneurs) viendront s'ajouter à la liste. A savoir qu'une trentaine de pesticides courants en contiennent – Cf CRECEB <https://urls.fr/u6VBwl>. Voir aussi infos ministérielles et presse : <https://urls.fr/POTaOK>

### Effets de bio-accumulation des PFAS dans les organismes

Les études s'étoffent sur la présence des PFAS dans notre environnement et leur effet sur notre santé. Les risques de cancers, de perturbateurs endocriniens et neurotoxiques sont avérés. (Cf. Avis ANSES (\*)) : <https://urls.fr/9zwjO>;

Sur les autres espèces du monde vivant, en revanche, les effets sont encore très peu renseignés à ce jour. Quelques données existent sur les crustacés et poissons (Voir annexe avis de l'ANSES p247-248).

L'Office Français de la Biodiversité (OFB), dans une publication récente, évoque des risques d'atteinte importante sur la faune indiquant :

« la contamination [...] de la faune se situe à des niveaux largement supérieurs aux concentrations [...] avérées comme néfastes à la santé humaine ». Cf Désintoxiquer la nature – Oct 2025 - <https://urls.fr/Yf8Lxr>

### La surveillance des PFAS dans l'eau potable en Côtes d'Armor :

2 captages souterrains fermés

La section « Réglementation » ci-dessus montre que la surveillance des PFAS est devenue obligatoire cette année. Des investigations avaient toutefois été menées par anticipation : l'ANSES en 2024, puis l'ARS Bretagne en 2025, sur l'ensemble des eaux potables.

En Côtes d'Armor, 2 captages contaminés ont dû être fermés : l'un à Rostrenen en 2024 et le second à Plerneuf en 2025. L'utilisation de mousses anti-incendies, sur Rostrenen est l'une des causes liées à cette fermeture. Cf. rapport BRGM sur Rostrenen - <https://urls.fr/NihUDs> et pour + d'infos le site de l'ARS : <https://urls.fr/Hfxsx6>

(\*) Anses : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail / ARS : Agence Régionale de Santé



**DÉPARTEMENT  
DES CôTES D'ARMOR**  
Direction de l'Environnement  
9 place du Général de Gaulle  
CS 42371  
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1  
Tél. 02 96 62 27 10 / 02 96 62 27 52

Ce document est téléchargeable  
sur [cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr) rubrique Environnement > L'eau

**Côtes d'Armor**  
le Département

